Sienna IM Politique biodiversité

Décembre 2023



Politique biodiversité

Sienna IM est la société de gestion d'actifs du holding d'investissement GBL ("Groupe Bruxelles Lambert"). Son équipe de plus de 280 professionnels opère à Luxembourg, Londres, Paris, Hambourg, Francfort, Madrid, Amsterdam, Zurich et Séoul. Forte d'une grande expérience dans la gestion d'actifs, Sienna investit pour le compte de tiers. Sienna supervise plus de 31 milliards d'euros d'actifs sous gestion en décembre 2022 pour le compte de son actionnaire GBL ainsi que de clients institutionnels, principalement à travers des actifs immobiliers (expertise Real Estate), de la dette privée (expertise Private Credit), des investissements dans des fonds de marchés privés et publics (expertise Listed Assets) ainsi que des investissements directs en actions dans des sociétés non cotées (Sienna Private Equity et Sienna Venture Capital). www.sienna-im.com

La politique biodiversité du groupe Sienna IM s'applique à l'ensemble des activités mentionnées ci-dessus, exercées à travers les entités juridiques suivantes :

- Sienna Investment Managers S.A.
- Sienna AM Luxembourg
- Sienna AM France (agissant sous la marque Sienna Private Credit)
- Sienna Gestion
- Sienna Real Estate

Introduction

Sienna IM la définit comme la diversité entre les espèces, au sein des espèces, des écosystèmes et de leurs interactions.

La biodiversité et les bienfaits de la nature pour l'homme influencent presque tous les aspects du développement humain et sont essentiels pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. Ils contribuent à la production de nourriture, à la purification de l'eau, à la régulation du climat et à la lutte contre les maladies. On s'attend à ce que 50 % du PIB mondial soit affecté par la perte de biodiversité (source : IPBES).

Cependant, ces ressources s'épuisent et se dégradent beaucoup plus rapidement qu'à n'importe quelle autre période de l'histoire de l'humanité. 1 million d'espèces sont menacées d'extinction, 75 % de la surface de la Terre a été significativement altérée et 85 % des zones humides ont disparu (source : ministère français de la transition écologique). De plus, le changement climatique et la perte de biodiversité forment un cercle vicieux et ont déjà des répercussions irréversibles sur les systèmes humains et sociaux.

En tant qu'investisseur responsable, nous reconnaissons l'importance cruciale de la biodiversité pour la stabilité économique et environnementale à long terme. La politique biodiversité témoigne de notre engagement en faveur de la protection de la biodiversité et de son intégration dans nos activités et nos décisions d'investissement.

Notre engagement et nos actions en faveur de la biodiversité

L'enjeu climatique a été l'un des thèmes structurants de l'ESG sur la décennie 2010-2020. Les développements méthodologiques, les cadres de reporting et les approches de structuration des engagements développés sur le thème du climat constituent un terreau fertile pour des avancées significatives sur des thèmes complémentaires tels que la biodiversité.

Sienna estime que la biodiversité deviendra à l'avenir l'un des facteurs clés de différenciation d'une offre durable de qualité. Sienna intègre donc d'ores et déjà les enjeux de la biodiversité dans ses solutions d'investissement, en s'appuyant notamment sur des indicateurs concrets et quantifiables qui mesurent les impacts, les dépendances et les efforts de protection de la biodiversité. Pour ce faire, Sienna bénéficie de l'expertise d'Iceberg Data Lab, société spécialisée dans les données sur la biodiversité dans laquelle le groupe a pris une participation en juillet 2021.

Stratégie d'alignement sur les objectifs à long terme en matière de biodiversité

Sienna est déterminée à respecter les objectifs à long terme pour la biodiversité énoncés dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992, et plus récemment ceux adoptés lors de la Conférence de l'ONU sur la biodiversité "COP15" en décembre 2022.

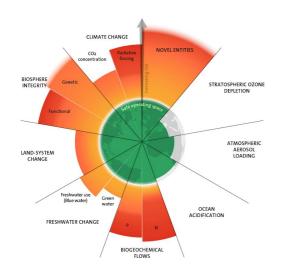
La biodiversité et les bienfaits de la nature pour l'homme influencent presque tous les aspects du développement humain et sont essentiels pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) définis par les Nations unies. Ils contribuent à la production de nourriture, à la purification de l'eau, à la régulation du climat et même à la lutte contre les maladies. Cependant, ces ressources s'épuisent et se dégradent bien plus rapidement qu'à n'importe quelle autre période de l'histoire de l'humanité. En outre, le changement climatique et la perte de biodiversité forment un cercle vicieux qui a déjà des répercussions irréversibles sur les systèmes humains et sociaux.

La Convention sur la diversité biologique, qui date de 1992, a fixé trois objectifs globaux en matière de biodiversité :

- · La conservation de la diversité biologique;
- l'utilisation durable de ses éléments;
- et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Lors de la COP15, quatre objectifs et 23 cibles mesurables ont été ajoutés à la vision de la biodiversité à l'horizon 2050.

Le concept de limites planétaires, défini par une communauté scientifique internationale en 2009, définit un espace de développement sûr et équitable pour l'humanité, basé sur neuf processus biophysiques qui, ensemble, régulent la stabilité de la planète : le changement climatique, l'érosion de la biodiversité, la perturbation des cycles biogéochimiques de l'azote et du phosphore, les changements dans l'utilisation des terres, l'acidification des océans, l'utilisation globale de l'eau, l'appauvrissement de l'ozone stratosphérique, l'augmentation des aérosols dans l'atmosphère, l'introduction de nouvelles entités dans la biosphère. Six d'entre eux ont été dépassés.



L'IPBES a identifié cinq pressions majeures affectant la nature et ayant le plus grand impact à l'échelle mondiale, comme détaillé ci-dessous:

- Modification de l'utilisation des terres et des mers et destruction de l'habitat
- 2. Surexploitation des ressources
- 3. Le changement climatique
- 4. La pollution
- 5. Espèces exotiques envahissantes

Objectifs

Notre politique en matière de biodiversité est guidée par l'objectif clair d'intégrer de manière transparente la biodiversité dans les principales étapes de nos processus d'investissement et de nos opérations. Nous reconnaissons que la durabilité de nos investissements est étroitement liée à la santé des écosystèmes dans lesquels opèrent nos entreprises.

C'est pourquoi cette politique constitue notre engagement en faveur d'une gestion proactive et responsable de l'environnement. En sensibilisant le public, en nous engageant avec les parties prenantes et en intégrant des évaluations complètes de la biodiversité dans nos processus d'investissement, nous cherchons non seulement à atténuer les risques, mais aussi à activement:

- Contribuer à la préservation de la biodiversité à travers nos activités d'investissement.
- Minimiser notre empreinte environnementale et atténuer les impacts négatifs sur la biodiversité.
- Encourager nos clients et partenaires à adopter des pratiques respectueuses de la biodiversité.
- S'inscrire dans un cadre international tel que l'IPBES et la COP15, mais aussi se conformer aux différentes exigences réglementaires relatives à la biodiversité, principalement la SFDR avec le Principal Adverse Impact 7 " activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité " et celles relatives au climat, à l'eau et aux déchets, la Taxonomie de l'UE et l'article 29 de la Loi Energie Climat.

Grâce à la transparence, à la collaboration et à l'amélioration continue, nous aspirons à établir de nouvelles normes en matière de pratiques d'investissement éthiques et durables, en reconnaissant que notre succès ne se mesure pas seulement en termes monétaires, mais aussi en fonction de l'impact positif que nous avons sur la biodiversité.

Principes directeurs

Pour nos investissements

1. Intégrer la biodiversité dans notre processus de prise de décision d'investissement

Nous suivons strictement la politique d'exclusion ESG de Sienna IM ("la politique d'exclusion"), qui comprend des exclusions conformément aux lois nationales et internationales, aux interdictions, aux traités et aux embargos applicables pour définir son univers d'investissement, ainsi que des exclusions sectorielles et fondées sur des normes telles que les droits de l'homme, le tabac, la pornographie et l'exposition au charbon. Nous visons à exclure les opportunités d'investissement dans les secteurs ayant des impacts négatifs significatifs sur la biodiversité sans plan de remédiation et en particulier sur les cinq pressions majeures affectant la nature et ayant l'impact le plus important à l'échelle mondiale.

Pour ce faire, nous intégrons activement l'évaluation des risques et des opportunités en matière de biodiversité dans nos processus de diligence raisonnable en matière d'investissement, en particulier pour les actifs non cotés, en nous appuyant sur un outil d'analyse interne combiné à un score automatique Km2 MSA d'Iceberg Datalab, qui est comparé à la moyenne des pairs du sous-secteur en termes d'intensité.

2. Contrôler et atténuer les risques potentiels pour la biodiversité (impacts et dépendances) associés à nos investissements pendant la phase de détention.

3. Collaborer avec les principales parties prenantes pour renforcer notre engagement en faveur de la biodiversité

Notre engagement va au-delà des considérations financières. Nous nous engageons activement auprès des entreprises de notre portefeuille et des sociétés dans lesquelles nous investissons, en plaidant pour des pratiques durables qui contribuent positivement à la conservation de la biodiversité. En tirant parti de notre influence, nous nous efforçons de créer un effet d'entraînement, en encourageant l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement à l'échelle de l'industrie.

Pour nos propres opérations

4. Promouvoir des pratiques de gestion durable dans nos opérations internes

5. Formation et sensibilisation

Nous sommes déterminés à favoriser une compréhension approfondie des questions de biodiversité au sein de nos équipes. Grâce à des programmes de formation réguliers et à des canaux de communication permanents, nous visons à sensibiliser à l'importance de la biodiversité et à son lien direct avec la résilience et la durabilité de nos investissements.

6. Transparence

Nous croyons que la transparence est la pierre angulaire de l'investissement responsable et nous prévoyons de divulguer régulièrement nos activités, nos initiatives et nos performances en matière de biodiversité. Par le biais de rapports publics, notamment notre site web et nos rapports annuels sur le développement durable, nous invitons les parties prenantes à nous accompagner dans cette voie, en partageant nos succès et nos défis.

Implementation measures

1. Gouvernance

Nous pensons qu'une gouvernance interne efficace est essentielle à l'intégration réussie des considérations relatives à la biodiversité dans nos activités et nos investissements. Notre structure de gouvernance est conçue pour favoriser une culture de la responsabilité, de la transparence et de l'amélioration continue en matière de conservation de la biodiversité.

Notre gouvernance est principalement soutenue par des correspondants ESG dans tous les domaines d'expertise qui sont responsables au sein des comités d'investissement de superviser les questions liées à la biodiversité, et par l'équipe ESG de Sienna IM qui est chargée d'assurer la coordination des correspondants ESG, le suivi efficace et la mise en œuvre de la politique de biodiversité qui a été validée par le comité de gestion de Sienna IM en décembre 23.

2. Strategie

Intégration de critères biodiversité

Les critères de biodiversité sont intégrés à toutes les étapes principales de notre processus de prise de décision d'investissement, depuis la phase de recherche d'opérations, avec l'exclusion des secteurs à fort impact, jusqu'à la phase de détention, avec un suivi continu des performances en matière de biodiversité et l'engagement auprès des entreprises investies/financées.

Engagement and dialogue

Nous nous engageons à dialoguer en permanence avec les entreprises de notre portefeuille afin d'encourager les pratiques respectueuses de la biodiversité et de plaider en faveur d'une meilleure gestion de la biodiversité.

3. Evaluation des risques liés à la biodiversité

Nous avons défini et mis en œuvre une approche systématique pour identifier les risques liés à la biodiversité en termes d'impacts et de dépendances au sein de notre portefeuille d'investissement, en tirant parti à la fois de l'expertise interne et d'outils et de données de sélection externes pour traiter les risques liés à la biodiversité afin d'améliorer la résilience de l'entreprise et de contribuer à un avenir durable.

Nos évaluations des risques englobent des analyses quantitatives et qualitatives, garantissant une compréhension nuancée des dépendances et des impacts potentiels sur la biodiversité, et nous permettant d'évaluer la matérialité financière associée à l'opportunité d'investissement dépendant d'écosystèmes diversifiés.

Ce processus nous permet d'identifier et d'atténuer les risques découlant de perturbations potentielles liées à la biodiversité, renforçant ainsi notre engagement à préserver à la fois la biodiversité et la résilience financière à long terme de nos portefeuilles. Nous accordons une attention particulière aux cinq principales pressions affectant la nature et ayant le plus grand impact à l'échelle mondiale, telles que définies par l'IPBES, à savoir le changement d'utilisation des terres et des mers et la destruction des habitats, la surexploitation des ressources, le changement climatique, la pollution et les espèces exotiques envahissantes.

4. Indicateurs et objectifs

Les mesures et indicateurs de biodiversité sont collectés par des sources externes (Iceberg DataLab, WWF, ENCORE,...) et développés en interne par le biais d'analyses spécifiques. Les indicateurs de performance en matière de biodiversité sont suivis et contrôlés pour chaque investissement.

En outre, les performances de nos investissements en matière de biodiversité sont également comparées à des références sectorielles et à des pairs.

Amélioration continue

Nous nous engageons à revoir régulièrement notre politique biodiversité. Cela permet de garantir sa pertinence et son efficacité face à l'évolution des défis et des meilleures pratiques du secteur. Cet engagement d'amélioration continue reflète notre volonté d'être à l'avant-garde des pratiques d'investissement responsable.

Conclusion

Chez Sienna Investment Managers, nous pensons que notre rôle dans la conservation de la biodiversité fait partie intégrante de notre mission. Grâce à des pratiques d'investissement responsables, nous aspirons à contribuer à un écosystème mondial durable et résilient, un héritage qui va au-delà des rendements financiers, en façonnant un monde dans lequel les générations futures pourront s'épanouir.

December 2023



Disclaimer

This material has been prepared solely for informational purposes. The above-mentioned information may not be reproduced, in whole or in part, without the prior authorisation from Sienna Investment Managers SA. The information contained in this material may be partial information and it is expressed at the date of writing and may be modified without prior notice.

Sienna Investment Managers SA, public limited company existing under the law of Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 43 648 363.

Registered office: 19/21 route d'Arlon, L-8009 Strassen. Luxembourg

Registered under number B239125 with the Luxembourg Trade and Company Register.

VAT number: LU34210174.